



TREETOP CONVERTIBLE INTERNATIONAL

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ – SEPTEMBRE 2011

Ce prospectus simplifié contient les caractéristiques principales du compartiment TreeTop Convertible International, un compartiment de TreeTop Convertible SICAV (« la SICAV »). Les actions de la SICAV sont proposées sur la base des informations figurant dans ce prospectus simplifié et dans le Prospectus de la SICAV et des documents auxquels il y est fait référence. Ces informations sont complétées par le dernier rapport annuel de la SICAV, ainsi que par tout rapport semestriel ultérieur. Il est recommandé aux investisseurs de consulter ces documents qui peuvent être obtenus sans frais auprès du siège social de la SICAV ou de la Société de Gestion. Ces documents sont aussi disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.treetopam.com.

En cas de doute sur les risques liés à un investissement dans les actions de la SICAV ou sur les conséquences fiscales ou légales d'un investissement dans les actions de la SICAV, il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseil financier, juridique ou fiscal le cas échéant afin de déterminer si un investissement dans la SICAV est approprié eu égard à leur situation personnelle.

PRESENTATION DE LA SICAV

Forme juridique	→ Société d'investissement à capital variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise à la Partie I de la Loi de 2010.
Date de constitution	→ Le 31 mars 1988 pour une durée illimitée.
Société de Gestion et promoteur	→ TREETOP ASSET MANAGEMENT S.A. 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Banque Dépositaire	→ BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Agent Domiciliaire et Administratif	→ BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Réviseur d'Entreprises	→ PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l. 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg
Autorité de Surveillance	→ COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER 110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg www.cssf.lu
Agents en charge du service financier	→ Au Luxembourg: BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg En Belgique: BANQUE DEGROOF S.A. 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles Au Royaume-Uni: TREETOP ASSET MANAGEMENT L.L.P. 33, Saint James's Square, GB-Londres SW1Y 4JS En France: CACEIS BANK 1-3, Place Valhubert, F-75013 Paris En Espagne: PRIVATBANK DEGROOF S.A. 464, Av. Diagonal, E-08006 Barcelone

PRESENTATION DU COMPARTIMENT TREETOP CONVERTIBLE INTERNATIONAL

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, RISQUES ET PROFIL DES INVESTISSEURS

- Objectif du compartiment** → Le compartiment recherche, à titre d'objectif principal, une plus-value à long terme sur les capitaux investis.
- Politique d'investissement** → Le compartiment cherchera à atteindre son objectif en procédant à des placements dans un portefeuille constitué principalement d'obligations convertibles qui pourront être libellées en différentes devises, sans limitation.
- Sous réserve de cette contrainte, le portefeuille du compartiment peut être investi dans des actions, d'autres valeurs mobilières assimilables à des actions ou donnant droit d'acquérir des actions par voie de souscription ou d'échange, des obligations classiques, des instruments du marché monétaire, des dépôts bancaires, des instruments financiers dérivés et, à concurrence de 10% au maximum des actifs du compartiment, dans des parts d'organismes de placement collectif.
- Dans un but de gestion du risque de change, le compartiment peut avoir recours à des techniques et à des instruments financiers dérivés sur devises (contrats de change à terme, futures sur devises, options sur devises,...).
- Profil de risques** → Les avoirs du compartiment sont soumis aux fluctuations des marchés et aux risques inhérents à tout investissement en actifs financiers. En particulier, les risques associés aux placements en actions et autres valeurs assimilables à des actions englobent des fluctuations parfois importantes des cours. Les placements en obligations convertibles tempèrent le risque baissier des actions sous-jacentes sans toutefois l'éliminer. L'objectif du compartiment étant de rechercher une plus-value à long terme, il détiendra en règle générale un portefeuille d'obligations convertibles ayant un contenu action important.
- Sur une échelle de risque allant de 0 (le plus faible) à 6 (le plus élevé), le risque du compartiment est estimé à un niveau 4.
- Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.
- Profil de l'investisseur** → Le compartiment s'adresse à des investisseurs institutionnels ou des investisseurs particuliers avisés souhaitant bénéficier de l'évolution du marché des actions par le biais d'un portefeuille composé principalement d'obligations convertibles internationales dont la composition reflètera les convictions du gestionnaire.
- L'investisseur doit avoir une bonne connaissance des risques liés aux marchés financiers et être prêt à accepter des pertes en capital dues aux fluctuations de la valeur des actifs en portefeuille.

TreeTop Convertible International

Horizon de placement minimum → Etant donné les risques inhérents à la politique d'investissement du compartiment, l'horizon de placement conseillé est de 5 à 7 ans minimum.

LES ACTIONS DU COMPARTIMENT

Classe	Devise	Politique de distribution	Couverture du risque de change	Droit d'entrée	Commission de gestion	Commission de performance	Investissement initial minimum	Code ISIN
A	EUR	Capitalisation	Oui	3% maximum	1.2%	12%	EUR 5,000	LU0012006317
B	USD	Capitalisation	Oui	3% maximum	1.2%	12%	USD 5,000	LU0221833030
C	GBP	Distribution	Oui	3% maximum	1.2%	12%	GBP 5,000	LU0305892035
D	EUR	Distribution	Oui	3% maximum	1.2%	12%	EUR 5,000	LU0332191302

Couverture du risque de change → Pour les actions de toutes les classes, le gestionnaire se fixe comme objectif de couvrir la majorité des positions détenues en portefeuille en devises autres que la devise de référence de la classe d'actions concernée pour autant qu'un marché efficace existe pour la devise à couvrir et que le coût de la couverture soit, de l'avis du gestionnaire, jugé raisonnable. Les couvertures étant revues avec une fréquence hebdomadaire, les positions vendeuses peuvent temporairement dépasser les actifs en devises à couvrir.

Droit d'entrée → Les actions du compartiment sont émises à un prix correspondant à la valeur de l'actif net par action, majoré d'un droit d'entrée au profit du distributeur. Il appartient au distributeur de décider du droit d'entrée qu'il compte prélever.

Droit de sortie et de conversion → Néant

Politique de distribution → Pour les actions des classes A et B aucun dividende ne sera payé. La quote part des revenus et gains en capital attribuables aux actions de capitalisation sera capitalisée au profit de ces actions.

Sur proposition du Conseil d'Administration et sous réserve d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, les classes C et D entendent distribuer un dividende annuel calculé selon les limites légales et statutaires prévues à cet effet.

Tout avis de mise en paiement de dividendes sera publié dans le Wort pour ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal du (des) pays où la SICAV est commercialisée dès lors qu'une telle publication y est requise.

COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT

Commission de gestion → 1,20% par an, calculé sur la valeur de l'actif net moyen du compartiment au cours du trimestre sous revue, payable à la fin de chaque trimestre à la Société de Gestion.

Commission de performance	→ 12% de l'accroissement positif de la VNI par action avant calcul de la commission de performance, par rapport à la VNI par action de référence. La VNI par action de référence est la VNI par action précédente la plus élevée jamais atteinte par le compartiment ; en cas de paiements de dividendes, ceux-ci seront ajoutés aux VNI afin de calculer la VNI la plus élevée jamais atteinte. La commission de performance est provisionnée à chaque calcul de VNI sur base du nombre d'actions du compartiment en circulation au jour de calcul de la VNI. Le montant ainsi provisionné est payé à la Société de Gestion à la fin de chaque trimestre.
Commission de banque dépositaire et d'agent de transfert (exclusion faite des frais de transaction)	→ <ul style="list-style-type: none">- 0,225% par an sur la tranche d'actifs nets moyens du compartiment comprise entre 0 et 35 millions d'EUR,- 0,200% par an sur la tranche d'actifs nets moyens du compartiment comprise entre 35 millions et 125 millions d'EUR,- 0,175% par an sur la tranche d'actifs nets moyens du compartiment supérieure à 125 millions d'EUR, avec un minimum de EUR 25.000,- par an.
Commission de domiciliation	→ Montant forfaitaire de EUR 2.500,- par an plus un montant forfaitaire de EUR 1.000,- par an par pays de commercialisation.
Commission d'administration	→ <ul style="list-style-type: none">- 0,080% par an sur la tranche d'actifs nets moyens du compartiment comprise entre 0 et 125 millions d'EUR,- 0,065% par an sur la tranche d'actifs nets moyens du compartiment supérieure à 125 millions d'EUR, avec un minimum de EUR 25.000,- par an.
Frais de fonctionnement	→ La SICAV prend à sa charge tous ses autres frais d'exploitation tels qu'ils sont définis à la section XII du Prospectus Complet de la SICAV. Les frais et charges qui ne sont pas attribuables à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments au prorata de leurs actifs nets respectifs.

COMMERCIALISATION DES ACTIONS

Souscription, Rachat, Conversion des actions	→ Les demandes de souscription, rachat et conversion reçues par la SICAV sur base du bulletin de souscription complet avant 13.15 heures (heure locale) le jour ouvrable précédant un Jour d'évaluation sont exécutées sur base de la valeur nette d'inventaire («VNI») qui sera déterminée ce Jour d'évaluation. Le prix de souscription de chaque action est payable dans les 3 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'évaluation. Le paiement du prix des actions rachetées sera effectué dans les 3 jours ouvrables bancaires qui suivent le Jour d'évaluation, sous réserve que tous les documents attestant le rachat aient été reçus par la SICAV.
Calcul et publication de la valeur nette d'inventaire	→ La valeur nette d'inventaire de chaque classe est déterminée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg (un Jour d'évaluation). Les valeurs nettes d'inventaire, les prix d'émission et les prix de rachat sont rendus publics chaque Jour d'évaluation au siège social de la SICAV ainsi qu'au siège social de la Société de Gestion.

RÉGIME FISCAL

Fiscalité de la SICAV → Aucun droit, ni impôt payable à Luxembourg, à l'exception d'une taxe d'abonnement de 0,05% par an calculée sur l'actif net du compartiment à la fin de chaque trimestre.

Fiscalité de l'actionnaire → Les paiements de dividendes ou du prix de remboursement en faveur des actionnaires peuvent être soumis au prélèvement d'une retenue à la source conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2005 transposant en droit luxembourgeois la directive européenne 2003/48/CE du Conseil de l'Union Européenne du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts (telle que modifiée). Au cas où un tel paiement serait soumis à la retenue à la source, l'investisseur a la faculté d'éviter cette retenue par la remise d'un certificat d'exemption ou d'un mandat pour procéder à l'échange d'information, selon les possibilités offertes par l'agent payeur.

Il est conseillé à l'actionnaire de consulter son conseiller fiscal au sujet des lois et réglementations dans son pays d'origine, de résidence et de domicile.

TreeTop Convertible International

PERFORMANCES HISTORIQUES DES ACTIONS DU COMPARTIMENT

